

MOTION DU GROUPE RADICAL

Concerne : Eclairage au Lumion

Le groupe Radical du conseil municipal du Grand-Saconnex,

constatant :

- que le Grand-Saconnex a poursuivi son développement accéléré, notamment avec la construction d'un immeuble commercial dans la zone dite "Le Lumion" et d'un immeuble d'habitations adjacent au chemin du Jonc ;
- qu'un cheminement piétonnier a été aménagé entre ces deux bâtiments pour le passage des habitants du quartier mais également des quartiers avoisinants en direction de l'aéroport, de la gare et de sa halle commerciale via une passerelle construite récemment ;
- que ce chemin est très utilisé par les Saconnésiens ;
- qu'aucun éclairage n'a été posé le long de cette voie d'accès pourtant publique ;
- que cet accès est mal indiqué par le fléchage actuel ;

estime :

- que la qualité de vie dans une commune urbaine ou suburbaine est étroitement liée au sentiment de sécurité des citoyens ;
- qu'un accès à l'aéroport à pied par-dessus l'autoroute depuis la commune est très apprécié par les habitants de la commune ;
- que le chemin actuel n'invite justement pas les gens à l'emprunter le soir ou la nuit, particulièrement en hiver ;
- en conséquence que la commune doit s'assurer de la pose d'un éclairage adéquat et d'un fléchage approprié ;

invite :

le Conseil Municipal à accepter cette motion et à charger le Conseil Administratif de prendre les mesures appropriées pour sa réalisation.

Le Grand-Saconnex, le 19 février 2007